

# L'ERMITE HERBU

N° 37

janvier 2009



*Découvrez notre dossier:*

*La plante - objet de respect moral?*

## Constitution Fédérale

### Art. 120 Génie génétique dans le domaine non humain

<sup>1</sup> L'être humain et son environnement doivent être protégés contre les abus en matière de génie génétique.

<sup>2</sup> La Confédération légifère sur l'utilisation du patrimoine germinal et génétique des animaux, des végétaux et des autres organismes. Ce faisant, elle respecte l'intégrité des organismes vivants et la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement et protège la diversité génétique des espèces animales et végétales.

**Ermite herbu**

N° 37, janvier 2009

**ADAJE:**

c/o Jardin botanique  
 Pertuis-du-Sault 58  
 2000 Neuchâtel  
 CCP: 20-5761-9  
<http://www.adaje.ch/>

**Rédaction**

Marie de Montmollin  
[marie@montmollin.ch](mailto:marie@montmollin.ch)

**Maquette**

Jason R. Grant  
 Université de Neuchâtel

**Sommaire**

<b>Auteur</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
Jean-Léonard de Meuron	Editorial: Le jardin est un trésor fragile	3
Marie de Montmollin	Bienvenue Giorgina Bernasconi	4
Otto Schäfer	La plante – objet de respect moral? Ce que signifie « la dignité de la créature » pour le monde végétal	5
François Felber	Dignes plantes	18
Denise Aeschlimann	Expositions de 2008	19
Philippe Küpfer	Excursions botaniques 2008	25
Philippe Küpfer	Jean-Louis Richard, un enseignant naturaliste d'exception	28
Sylvian Guenat	Les potins du Jardin: L'or en alvéoles	30
François Felber	Guide des milieux naturels de Suisse	31

**Page de couverture**

*La conservation des anciennes variétés de pommes par Rétropomme contribue à la conservation des ressources génétiques.*

Photo: F. Felber.

*Allium victoriale*  
 Photo J. Simonet



## Editorial

**Jean-Léonard de Meuron**, secrétaire du Conseil de la Fondation du Jardin botanique, scientifique et universitaire de Neuchâtel

### Le jardin est un trésor fragile

Le Jardin botanique, scientifique et universitaire de Neuchâtel est un trésor.

En été 2006, sa fin a été annoncée. Plus de douze mille personnes se sont exprimées pour sa survie. Grâce à elles, grâce à son personnel qui a su garder et donner confiance, grâce au soutien financier reçu, il est vivant, aujourd'hui.

Il est vivant avant tout pour la science, sa vocation première. Il fournit des plantes aux étudiants. De la vitalité de ses échanges avec l'Université dépendra son avenir.

Il est vivant pour les femmes, les hommes et les enfants si nombreux qui, comme moi, trouvent dans le vallon de l'Ermitage l'émerveillement et l'harmonie face à tant de beauté.

Chaque année, il se perfectionne, protège un nombre croissant d'espèces, crée de nouvelles synergies sur les plans national et international. Les expositions et activités de grande qualité s'y multiplient. Il a une fondation qui le soutient de manière déterminée, une association d'amis dynamique.

Mais son existence est un cadeau fragile qui nous appelle à la mobilisation. Soyons engagés et inventifs. Il a besoin du soutien de tous : Etat, Ville, Université, entreprises et de chacun nous.

Vos idées de partenariats sont précieuses. Vous pouvez les adresser au Conseil de fondation : [fondation.jardin@unine.ch](mailto:fondation.jardin@unine.ch).

Longue vie au Jardin !



### FORUM d'opinions

Dans ce numéro, nous éditons un énorme travail de réflexion et d'argumentation qui saura, nous n'en doutons pas, vous intéresser et même susciter des réflexions, tant les assertions qu'il contient sont nouvelles. La rédaction de l'Ermite herbu vous invite donc à lui faire part de votre opinion à ce sujet sur son site [www.adaje.ch](http://www.adaje.ch). «Forum». N'hésitez pas à interpeller l'auteur qui se réjouit de lire vos réactions et de vous répondre, le cas échéant via l'Ermite herbu. Vous le verrez, François Felber s'est plu à enchérir sur le même thème.



## Bienvenue Giorgina Bernasconi

### Marie de Montmollin

Pour succéder à Philippe Küpfer, la Faculté des sciences a choisi une femme, première infidélité à l'image d'Epinal du professeur d'Université. Et ce choix a été effectué avant que l'Université de Neuchâtel se distingue sur le plan suisse en se dotant d'une rectrice (oui la nouvelle loi sur l'Université avait prévu cette féminisation).

C'est ainsi que nous accueillons avec joie Giorgina Bernasconi comme déléguée de la Faculté des sciences dans la commission de gestion du Jardin botanique. Cette femme, tessinoise d'origine, est étonnante : d'une part elle peut s'entretenir avec tous ses collaborateurs de recherche dans leur propre langue, d'autre part, son curriculum vitae fait état d'un nombre impressionnant de publications, conférences et enseignements dans le monde et pourtant, elle reste d'une simplicité digne d'un *Silene latifolia* (plante sur laquelle elle teste des théories récemment élaborées pour les animaux et ainsi tente de rapprocher la biologie animale et végétale en ce qui concerne l'évolution de la reproduction).

La botanique évolutive neuchâteloise, grâce à Philippe Küpfer, était connue pour son orientation en macro-évolution, avec une perspective historique. En Giorgina Bernasconi, au contraire, les étudiants trouvent une pédagogue passionnée de micro-évolution, une chercheuse en biologie reproductive intéressée aux relations plantes-insectes.

Si la nouvelle professeure se réjouit de ses conditions de travail à Unimail, si elle apprécie la petite taille de notre Alma Mater, si elle a retrouvé à Neuchâtel des collègues qu'elle connaissait déjà auparavant avec lesquels elle organise des séminaires interdisciplinaires, elle déplore toutefois le manque d'équipements de

pointe, par exemple d'un « séquenceur » pour les analyses génétiques. Gageons que la Faculté saura entendre les besoins de la biologie pour permettre ainsi l'intégration de nouveaux collaborateurs et projets de recherche.

Pleine de projets, enthousiaste, fière d'une université d'accueil dotée d'un jardin botanique, telle est la personnalité que vous aurez plaisir à rencontrer en observation penchée sur l'étang, affairée auprès des plantes carnivores ou intéressée par une exposition artistico-botanique.

L'ADAJE se réjouit d'accueillir un nouveau membre en la personne de Giorgina Bernasconi. Elle se réjouira encore de voir des étudiants en biologie prendre une part active à ses manifestations. Elle sera fière de servir ainsi d'interface entre le monde académique et la population neuchâteloise.





## La plante – objet de respect moral? Ce que signifie « la dignité de la créature » pour le monde végétal

Otto Schäfer, pasteur et biologiste

En rendant public, le 14 avril 2008, son rapport intitulé « La dignité de la créature dans le règne végétal », la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non-humain (CENH/EKAH) savait qu'elle allait s'exposer à des critiques acidulées, voire à l'incompréhension effarée. « [P]our certains, la simple question de la justification morale de l'utilisation des plantes est jugée comme allant à l'encontre du bon sens. Ils considèrent en effet le respect moral à l'égard des végétaux comme une idée saugrenue, voire même ridicule. »<sup>1</sup> D'autres objectent, toujours selon la commission, que « la vie de l'être humain deviendrait beaucoup trop complexe si chacune de ses actions devait faire l'objet d'une justification morale. » D'autres encore « craignent que les positions éthiques préconisant un respect moral des plantes au nom de leur valeur morale n'entraînent une relativisation des obligations morales, considérées comme supérieures, à l'égard des êtres humains (et des animaux). »

On ne peut pas reprocher à la commission, cependant, d'avoir cherché la difficulté ni l'originalité à tout prix : le concept de « dignité de la créature », rendu par « intégrité des organismes vivants » dans la version française, figure bel et bien dans la Constitution fédérale depuis 1992 (art. 120, al. 2, de la Constitution fédérale révisée en 2000<sup>2</sup>) après avoir été

1 Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH/EKAH) : La dignité de la créature dans le règne végétal. La question du respect des plantes au nom de leur valeur morale. Berne 2008, p. 5 (même référence pour les autres citations de ce paragraphe ; par la suite, cette source sera citée sous la forme « CENH, rapport »).

2 Cette référence correspond à celle à l'art. 24novies, al. 3 de la Constitution fédérale de 1992.

adopté pour la première fois, sur le plan cantonal, par le peuple argovien dès 1980. La loi fédérale sur le génie génétique stipule en outre que « l'intégrité des organismes vivants [*autrement dit* : la dignité de la créature] doit être respectée dans toute modification du patrimoine génétique d'un animal ou d'un végétal. » Il était donc normal que la CENH s'attèle à la tâche ardue de spécifier non seulement pour le règne animal (rapport publié en 2001) mais également pour le règne végétal en quoi pouvaient consister la « dignité de la créature/l'intégrité des organismes vivants » et les atteintes à ce principe. Conformément à sa mission, elle développe son raisonnement dans le langage des éthiciens<sup>3</sup> plutôt que des juristes ; la commission explore donc un espace pré-juridique de réflexion sur le statut moral de la plante et sur les conséquences qui en découlent dans la pratique. Ceux qui ont salué cet effort et ses résultats – car les commentaires positifs ne manquaient pas non plus – le faisaient en reconnaissant le courage et le sérieux d'une démarche inévitablement tâtonnante, tirillée aussi entre des positions contrastées et consistant à structurer une problématique nouvelle, inhabituelle, mais requise par le souci de garantir la cohérence de la loi et de la pratique.

### Dignité et fin en soi

De quoi s'agit-il ? Les textes qui viennent d'être cités énumèrent plusieurs contraintes morales et juridiques à respecter lorsqu'on

3 Pour des raisons pragmatiques nous utilisons ici indifféremment les termes de morale et d'éthique ; lorsqu'on les différencie, on situe en général la morale davantage sur le plan du vécu, des conventions et de l'évidence intériorisée, l'éthique, par contre, sur le plan de la problématisation et sur celui de la théorie de l'agir juste et de la vie bonne (certains auteurs, moins nombreux, inversent la terminologie).

intervient sur la constitution des organismes. Parmi elles, « la diversité génétique des espèces » ainsi que « la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement » feront facilement l'unanimité car elles constituent des intérêts majeurs de la société et de l'humanité. La « dignité de la créature », en revanche, introduit un élément différent, plus fondamental et, pour cette raison même, plus controversé et plus difficile à porter à un niveau d'application concrète. Le concept même de dignité (au sens philosophique<sup>4</sup>) n'est pas d'abord juridique ni même immédiatement moral ; il est ontologique<sup>5</sup>, c'est à dire il parle de l'être et confère un statut dans l'échelle de l'être – et c'est vrai aussi pour la dignité humaine dont les droits humains représentent la concrétisation morale et juridique. Toutefois, cette concrétisation est plus facile à établir dans le cas de l'être humain et de la dignité humaine ; elle peut s'appuyer, en l'occurrence, sur le concept de personne avec ses implications d'autonomie, de conscience de soi, d'autodétermination, d'identité biographique et de projection dans l'avenir, de communication dialogante et de « visage » incarnant l'appel au respect d'autrui. La « dignité de la créature », en revanche, ne permet pas des conceptualisations aussi claires, d'autant moins que les cas d'espèce sont nombreux : par « créature », le législateur entend, en effet, l'organisme vivant, et cela nous confronte à l'immense diversité des formes de vie. Même la dignité animale, spécification de la dignité de la créature, ne s'étend pas aisément à l'ensemble du règne animal et s'applique, de fait, à des animaux dont la complexité comportementale

comprend des manifestations d'appétence et de répugnance, de plaisir et de douleur, de souffrance et de bien-être, de lutte et de fuite, des réactions sociales conformes et non-conformes<sup>6</sup> et, finalement, à des degrés variables, la spontanéité et une certaine conscience de soi. La distinction pragmatique, opérée par les juristes et plusieurs éthiciens, entre « animaux supérieurs » et « animaux inférieurs »<sup>7</sup> exprime cette diversité de situations et de statuts tout en la simplifiant à l'extrême. Combien plus difficile encore, on l'imagine, sera l'explicitation de la dignité de la créature pour le règne végétal.

Dans des passages célèbres des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Emmanuel Kant oppose la dignité au prix, le prix étant entendu comme une valeur relative.<sup>8</sup> Le prix qu'on accorde à un être est toujours comparatif et subordonné à un objectif (*Zweck*) ; il s'agit d'une forme d'estime quantifiée et donc limitée et, en principe, variable. Le prix – et

6 On pense ici à la grande variété de comportements « analogues à la morale » (*moralanalog* au sens de l'éthologue Wolfgang Wickler), depuis l'instinct maternel jusqu'au « mensonge » d'un renard polaire émettant un faux cri d'alarme afin de provoquer l'éloignement de ses congénères et de s'approprier sans partage une proie convoitée.

7 Cf. Arz de Falco, Andrea & Müller, Denis : Les animaux inférieurs et les plantes ont-ils droit à notre respect ? Reflexions éthiques sur la dignité de la créature. Genève, Editions Médecine & Hygiène, 2002, notamment pp. 81ss. et 93.

8 « Dans le règne des fins tout à un prix ou une dignité. Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent ; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité » (Kant, Emmanuel : *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Deuxième section, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> éd. orig. BA 77, in : Immanuel Kant, *Schriften zur Ethik und Religionsphilosophie. Werke in sechs Bänden*, éd. Wilhelm Weischedel, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 1983, vol. IV, p. 68 ; version française d'après Victor Delbos).

4 Il n'est pas question ici, bien entendu, de l'acception sociale et honorifique de ce terme, par exemple dans la distinction de « hauts dignitaires ».

5 Cf. Baertschi, Bernard : *Enquête philosophique sur la dignité. Anthropologie et éthique des biotechnologies*. Genève, Labor et Fides, 2005, pp. 173ss.



Kant peut parler aussi de la valeur tout court en ce sens relatif et instrumental – qualifie un moyen et non une fin. La dignité, en revanche, confère à un être le statut de fin en soi ; cela n'exclut pas que cet être soit considéré sous certains aspects comme un moyen ; toutefois, il ne sera jamais totalement réduit à un moyen. Dans le cas de la dignité humaine attachée à la personne, la distinction kantienne se comprend bien. Un employé affecté à certaines tâches sert de « ressource humaine » dans une stratégie d'entreprise et représente, à cet égard, un simple moyen. Or, ce n'est pas pour autant que la personne en question serait totalement réduite à sa valeur instrumentale : sa dignité humaine implique le respect de la personne sous la forme de garanties contractuelles et légales en matière d'équité des droits et des obligations, de prestations sociales, de protection de la santé, de la maternité et de la parentalité, de participation aux décisions collectives, etc.

Comment comprendre la plante individuellement et peut-être même le règne végétal collectivement comme une fin en soi ? Comment définir pour les plantes une valeur autre que relative, à savoir leur dignité ? Dans le langage technique de la discussion de ces dernières décennies, on dira qu'il s'agit de fonder et d'explicitier la « valeur intrinsèque » ou, au moins, la « valeur inhérente » des végétaux. Que signifient ces termes et en quoi consiste leur différence ? En abordant ces questions nous ouvrons une parenthèse sans doute, digression qui révélera cependant la nature et la complexité du débat.

### Rétrospective : la contestation de l'anthropocentrisme

Un certain nombre de théoriciens de l'histoire des civilisations d'une part, de l'éthique d'autre part, ont combattu, depuis la fin des années 60, ce qu'ils considéraient comme une instrumentalisation excessive

du monde vivant. Dans la crise écologique globale ils reconnaissaient la manifestation désillusionnante d'une philosophie et d'un droit dualistes caractéristiques de la civilisation occidentale. Le dualisme en question consiste à distinguer le sujet et l'objet, l'esprit et la matière, l'âme et le corps, les personnes et les choses - sans transition, sans moyen terme ni égard pour ce phénomène complexe et spécifique qui s'appelle la vie. En réduisant à des choses tous les êtres vivants en dehors du genre humain, dit cette critique, on ne pouvait qu'aboutir à une raison instrumentale dominante, une technique « valorisant » de la même manière matière inerte et matière vivante, et une idéologie productiviste érigeant, en fin en soi, non la vie et le vivant mais la consommation, la production et le gain matériel. Il fallait donc surmonter ce dualisme réducteur et réhabiliter le vivant en lui conférant un statut spécifique, sur les plans ontologique, moral et juridique à la fois.<sup>9</sup>

Cet élan de la pensée a fait surgir un grand nombre d'approches qu'on appelle « non anthropocentriques » et dont le point commun est l'affirmation d'un respect moral dû à des entités autres que l'humain, soit aux êtres vivants (biocentrisme), soit à la nature ou à la biosphère (holocentrisme ou écocentrisme) ou alors, au minimum, à tous les êtres doués de sensibilité (pathocentrisme). Toutes ces entités sont à respecter pour elles-mêmes. « Pour elles-mêmes » : cela signifie – dans la perspective biocentrique par exemple - que l'agent moral qu'est l'être humain *découvre* et assume une obligation de respect dans la rencontre avec le vivant (cette valeur dont le vivant lui-même serait porteur s'appelle « valeur intrinsèque ») ou alors, au moins, que le sujet moral humain *attribue* au vivant (non

<sup>9</sup> Cf. Schäfer, Otto, art. *Ecologie*. In : Encyclopédie du protestantisme (éd. Gisel, Pierre & Kaennel, Lucie), 2<sup>e</sup> édition, Paris – Genève, Quadrige/P.U.F. – Labor et Fides, 2006, pp. 387-402.



humain) une valeur indépendante de finalités humaines (dans ce dernier cas on parle de « valeur inhérente » au vivant en question).<sup>10</sup> En toute rigueur, seule l'idée de « valeurs intrinsèques » est « non anthropocentrique » (puisque ces valeurs « préexistent » - si ce langage a un sens - et s'imposent au sujet moral de l'extérieur). Le concept de « valeurs inhérentes » peut être compris, lui, comme un anthropocentrisme au deuxième degré, dans la mesure où l'humain attache une valeur à la reconnaissance de valeurs indépendantes de ses propres finalités.<sup>11</sup>

Or, le débat opposant « valeurs intrinsèques » et « valeurs inhérentes », acharné dans les années 80, a toutes les chances de se nourrir de passions idéologiques et d'être peu utile dans la pratique. La reconnaissance d'une valeur morale est un acte relationnel, de toute façon, et l'on risque de s'embourber ici dans une problématique tout aussi factice que celle de savoir si la beauté d'un bel objet préexiste ou subsiste quand on ne le voit pas.

Vers le milieu des années 90, cette discussion a considérablement gagné en clarté par la formalisation précise des références qui sont en jeu. Le juriste et philosophe allemand Dietmar von der Pfordten a cherché à surmonter l'opposition brutale entre éthique anthropocentrique et éthiques non anthropocentriques en mettant bien en évidence les divers aspects « anthroporelationnels » et « non anthroporelationnels » qui figurent dans les structures logiques des jugements éthiques respectifs.<sup>12</sup> Ces dernières années, de

10 Nous empruntons cette distinction terminologique (qui n'est pas partagée par tout le monde) à Potthast, Thomas : Die Evolution und der Naturschutz. Zum Verhältnis von Evolutionsbiologie, Ökologie und Naturethik. Frankfurt/New York 1999.

11 Cf. Potthast, Die Evolution, *op. cit.*, p. 155.

12 v. d. [von der] Pfordten, Dietmar: Ökologische Ethik. Zur Rechtfertigung menschlichen Verhaltens gegenüber der Natur. Reinbek, Rowohlt, 1996.

nombreux auteurs explorent des pistes visant à concilier les intentions des uns et des autres et donc finalement, à intégrer dans une éthique anthroporelationnelle la valeur et les intérêts des créatures non humaines si puissamment plaidés par les éthiques non anthropocentriques des années 80. Cette démarche peut aboutir à des énoncés anthroporelationnels « au deuxième degré » (que v. d. Pfordten appelle « transanthroporelationnels »<sup>13</sup>), par exemple : « Il est dans l'intérêt de l'humain d'admettre la reconnaissance d'intérêts propres (ou de valeurs propres) aux entités non humaines ».

### **L'émergence du concept de dignité de la créature**

Mises à part de telles subtilités, la démarche biocentrique elle-même (c'est elle qui nous intéresse dans la présente réflexion sur le cas des plantes) est d'un intérêt indéniable. Elle implique tout simplement que tout être vivant est à respecter comme tel, « pour lui-même », qu'il est donc aussi « une fin en soi » et non pas exclusivement un moyen. Son être relève de la catégorie de la dignité telle que nous l'avons définie plus haut. C'est le débat dans les pays germaniques qui a forgé, pour ce cas différent de la dignité humaine, le terme de « dignité de la créature » (*Würde der Kreatur* ou *geschöpfliche Würde*).<sup>14</sup> L'emploi de la catégorie théologique de créature, souvent ressenti comme gênant dans un contexte francophone marqué de l'attachement français à la laïcité, n'implique pas nécessairement une croyance religieuse particulière. Certes, la langue allemande (comme l'anglaise d'ailleurs) véhicule davantage que la française son imprégnation chrétienne ancienne<sup>15</sup> et les

13 v. d. Pfordten, Dietmar, Ökologische Ethik, *op. cit.*, pp. 64ss.

14 Voir Teutsch, Gotthard Martin : Die « Würde der Kreatur ». Erläuterungen zu einem neuen Verfassungsbegriff am Beispiel des Tieres. Bern-Stuttgart-Wien, Paul Haupt, 1995.

15 Un autre exemple bien connu de cette diffé-

ruptures culturelles provoquées en France par les guerres de religion d'abord, la Révolution française ensuite, n'ont pas leur équivalent dans les pays germaniques et anglosaxons. Cela dit, les notions de *Kreatur* ou *Geschöpf* sont assez banalisées (comme *creature* en anglais) et ont pu être utilisées – au sens d'un organisme vivant ou d'une espèce biologique – par des auteurs ouvertement opposés à la théologie chrétienne<sup>16</sup>, ainsi que dans un contexte politique non confessionnel<sup>17</sup>. La créature signifie alors tout simplement une forme issue de l'évolution du vivant.

Le terme français « intégrité des organismes vivants » n'est pas forcément plus heureux : il soulève le problème épineux du sens précis de l'intégrité : un ensemble intact, une totalité non amputée de quelque élément essentiel, non lésé à un niveau jugé constitutif de son être – l'intégrité n'est pas plus facile à définir que la dignité. La question juridiquement délicate de l'équivalence des deux termes a fait l'objet d'observations d'analyse linguistique qui, tout en concluant à une convergence fondamentale, déplorent l'éventualité d'une « insécurité de langage certainement indésirable ».<sup>18</sup>

### Quelles implications pour le règne végétal ? La démarche de la CENH en Suisse

Comment rendre le concept de dignité de la créature opératoire dans le cas des plantes ?

---

rence culturelle est le remplacement progressif, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, de *culpae* par *faute*, substitution qui évacue la connotation religieuse parfaitement conservée dans l'allemand *Schuld*.

16 Par exemple Ernst Haeckel, le principal promoteur du darwinisme dans l'Allemagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

17 Cf. Potthast, *op. cit.*, p. 157.

18 Arz de Falco, A. & Müller, D., Les animaux inférieurs et les plantes, 2002, *op. cit.*, pp. 36 et 111, en référence à une étude d'Andreas Lötscher (2000). Dans un avis datant de mars 2000, la CENH elle-même a vivement critiqué le remplacement de « dignité de la créature » par « intégrité des organismes vivants ».

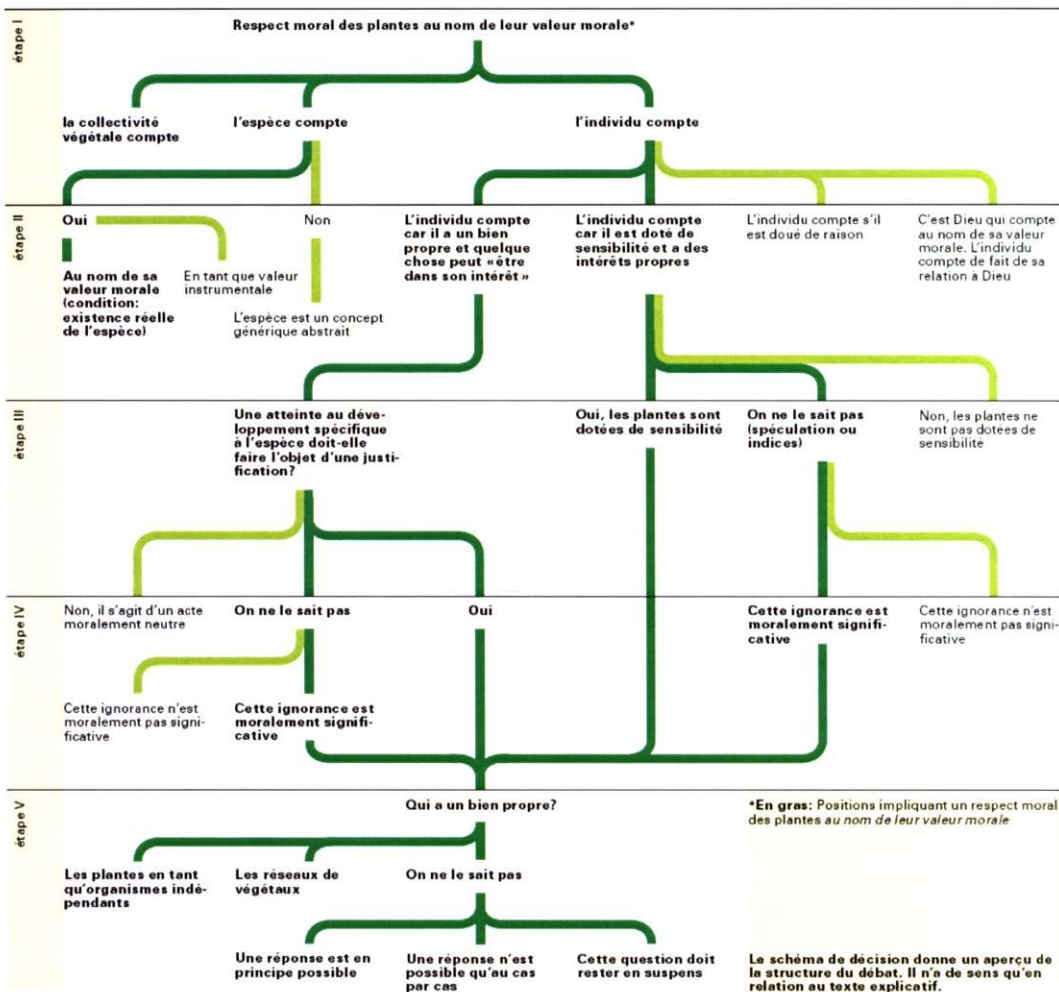
Confrontée à une absence d'intuitions claires et sûres parmi ses membres, la CENH (EKAH) a construit un schéma de décision en cinq niveaux hiérarchiques (appelés cinq étapes ; voir le graphique emprunté au rapport de la commission). A chaque niveau, la commission a formulé des alternatives dont les termes ont été jugés plausibles ou non. L'étape I consiste à dire si le respect des plantes au nom de leur « valeur morale » (c'est-à-dire la valeur intrinsèque ou la valeur inhérente) s'applique à l'individu végétal, à l'espèce végétale et/ou à des « collectivités végétales ». Ce dernier concept paraît peu clair ; apparemment il désigne à la fois des populations (caractérisées par des échanges génétiques) et des ensembles d'ordre sociologique et écologique (groupements végétaux formés de combinaisons caractéristiques d'espèces, symbioses associant des partenaires hétérogènes comme par exemple un champignon et une plante vasculaire dans le cas des mycorhizes). La commission n'a pas jugé les collectivités végétales comme étant à respecter pour elles-mêmes ; on devine derrière ce refus une réticence à assimiler les « collectivités végétales » à des quasi-organismes et une insistance sur leur composition variable, voire même sur leur définition purement conventionnelle.<sup>19</sup>

Pour la même raison, une grande partie des membres de la commission estime que l'espèce végétale n'est pas à respecter « pour elle-même » et n'a donc pas de « valeur morale » dans le sens adopté par la commission (valeur intrinsèque ou inhérente). Cette fraction de la commission est d'avis que l'espèce, loin de constituer une entité objective, ne répond qu'à

19 Une polémique ancienne et jamais résorbée entre « *individualistic approach* » et « *holistic approach* » jalonne la discussion sur les méthodes d'étude et de classification du couvert végétal. La première, d'essence libérale (car il y a bien aussi une guerre des idéologies derrière ce débat scientifique), considère les associations végétales comme le résultat certes révélateur de conditions stationnelles spécifiques, mais fondamentalement aléatoire de la coexistence des populations végétales présentes et de leurs interactions.



## Schéma de décision



CENH, rapport p. 6

une définition nominale établie dans un but de classification pragmatique. En y ajoutant celles et ceux qui pensent de toute façon que l'espèce n'a qu'une valeur instrumentale ou relationnelle, la majorité de la commission est d'avis que l'espèce végétale n'a pas de valeur morale « pour elle-même ».

En revanche, la CENH considère majoritairement que l'individu végétal est doté de ce statut et relève donc de la dignité de la créature. Pourquoi ?

## Le végétal, un être actif, réactif et communicatif

Les recherches de ces dernières décennies ont montré que l'organisme végétal est beaucoup plus actif et réactif qu'on ne le pensait. Pour son maintien et son développement il s'appuie, par exemple, sur des modes divers de communication chimique. Un acacia brouté par des antilopes va avertir ses congénères en émettant un gaz qui déclenchera chez d'autres



plants d'acacia la production de substances amères servant à rebuter des herbivores. Il y a donc au sein de la population d'acacias un système d'alerte où le signal chimique émis par l'un protège les autres. Un plant de tabac ou de tomate attaqué par des pucerons attirera de façon analogue les prédateurs de ses parasites (il « appelle » des coccinelles). La communication chimique des plantes peut donc viser des destinataires autres que les organismes végétaux de la même population.<sup>20</sup> Tout cela est rigoureusement différent de la façon – classique – dont une plante attire, par exemple, des insectes pollinisateurs par des parfums alléchants. Car dans ce dernier cas, elle ne réagit pas mais exhale son parfum indistinctement, que des insectes soit présents ou non. Par contre, dans les exemples que nous venons de décrire, la plante réagit à un imprévu par un signal adapté à cette situation précise.

On a pu observer en outre que des plants issus de boutures prélevées sur le même pied-mère « se reconnaissent » néanmoins différents (l'interaction au niveau du système racinaire – évitement et autodéfense – est comparable à celle entre des plants génétiquement différents). Le concept d'individu végétal, un temps remis en question pour les clones si abondamment répandus dans le règne végétal, semble recouvrir une réalité démontrable – tout en restant complexe (voir ci-dessous les travaux de Francis Hallé). Quoi qu'il en soit, les recherches récentes font apparaître que la plante, malgré l'originalité de son organisation que l'on commence tout juste à comprendre un peu mieux, se rapproche davantage de « l'animal »<sup>21</sup> que d'une banale verdure composée d'un assemblage répétitif d'organes. Le cliché du « légume » a vécu. Et on se rappelle que, finalement, la séparation

des règnes végétal et animal est relativement récente en comparaison avec l'âge de la Terre ; elle date d'il y a 700 millions d'années alors que les premiers organismes vivants sont apparus il y a plus de 3,5 milliards d'années.

### La plante : son bien et son épanouissement

Peut-on dire pour autant que l'organisme végétal a des « intérêts » en raison d'une tendance spontanée à l'autoconservation et à l'autoreproduction, tendance pouvant être lésée ou, au contraire, favorisée ? Les avis sont partagés. Certains, plus prudents, proposent de parler d'un « bien » auquel tend l'organisme végétal et dont il peut être privé. Alors que la catégorie du bien s'applique sans autre à un organisme doté de la faculté de germer, de croître et de se reproduire, faculté susceptible d'être favorisée (ce serait alors un bien pour la plante) ou inhibée, la catégorie de l'intérêt, couramment utilisé dans les traditions anglosaxonnes, utilitaristes surtout, est moins facilement concevable sans un minimum de conscience de soi. On peut donc affirmer qu'il est dans l'intérêt d'un animal de ne pas souffrir de douleur (puisque l'animal a une perception subjective du tort qui lui est fait) mais il est plus discutable de prétendre qu'il serait dans l'intérêt d'une plante de ne pas être exposée à la sécheresse par exemple. En revanche, dans la mesure où le dessèchement d'une partie de la plante représente pour celle-ci un stress parfaitement identifiable sur le plan physiologique, stress négatif d'ailleurs lorsque les limites de l'adaptabilité de la plante sont dépassées, on peut dire qu'il n'est pas pour le bien de la plante de subir pareille perte de vitalité.<sup>22</sup> La spontanéité de la plante dans son autoorganisation, son autorégulation et son autoreproduction justifie cette affirmation. La plante peut être lésée dans son épanouissement, dans sa faculté de prospérer – termes rendant en

20 Voir Stöcklin, Jürg : Die Pflanze. Moderne Konzepte der Biologie. Beiträge zur Ethik und Biotechnologie 2, Berne, EKAH/CENH, 2007, pp. 40ss.

21 Etymologiquement parlant, *animal* est l'être doué d'une âme se manifestant par un comportement spontané et communicatif.

22 Cf. Kallhoff, Angela: Prinzipien der Pflanzenethik. Die Bewertung pflanzlichen Lebens in Biologie und Philosophie. Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2002, pp. 53ss.

français, tant bien que mal, l'allemand *Gedeihen* et l'anglais *flourishing*.

Il n'est donc pas nécessaire de prétendre que les plantes « sentent » ce qui leur arrive<sup>23</sup> pour qu'elles soient respectables en tant que telles (cette alternative constitue l'étape II du schéma de décision de la CENH). Il suffit de constater « la réalisation active d'une vie bonne d'un être vivant doué de propriétés précises » : le caractère actif de l'épanouissement spontané lui confère une valeur en soi.<sup>24</sup> Si l'on envisage néanmoins que « les plantes sont dotées de sensibilité » on peut estimer ou bien qu'il s'agit d'un fait avéré ou bien qu'on ne le sait pas (spéculation ou indices ; étape III). Si l'on pense qu'on ne le sait pas, on peut être d'avis, néanmoins, que « cette ignorance est moralement significative » : on estime, dans ce cas, qu'une attitude prudente est plus plausible ou plus juste (étape IV du schéma de décision<sup>25</sup>). Au sein de la CENH, une majorité des membres « n'exclut pas l'idée que les plantes soient dotées de sensibilité et considère cette affirmation comme moralement déterminante »<sup>26</sup>.

Pour celles et ceux qui estiment que la plante n'est pas dotée de sensibilité au sens qui vient d'être décrit, se pose la question de savoir si, néanmoins, « une atteinte au développement spécifique à l'espèce doit faire l'objet d'une

23 Autrement dit: il n'est pas nécessaire d'attribuer aux plantes une *sensibilité* (« réactivité biopsychique » d'après Arz de Falco et Müller, 2002, *op. cit.*, p. 115), il suffit de reconnaître l'évidence de leur *sensitivité* (« réactivité biochimique ») pour fonder leur respect « pour elles-mêmes ».

24 Cf. Kallhoff, Angela, Pflanzenethik, 2002, *op. cit.*, pp. 117s.

25 La théorie éthique selon laquelle il vaut mieux adopter l'hypothèse la plus prudente s'appelle le tutorisme. Celui-ci remonte au Moyen Age (« *in dubiis tutior pars eligenda* » = dans le doute il faut faire le choix le plus sûr), joue un rôle chez Pascal et vit une renaissance spectaculaire de nos jours dans le débat autour du principe de précaution.

26 CENH, rapport, p. 16.

justification » (reprise, sur un autre parcours, des étapes III et IV). C'est ici qu'intervient le concept de l'épanouissement (*Gedeihen*) que Kallhoff a placé au centre de son « Ethique des plantes ». Sans leur attribuer une quelconque conscience des atteintes qu'elles subissent, on reconnaît alors aux plantes un développement auto-dirigé, autrement dit des finalités suivies dans l'expression de leur cycle vital – un *telos*, dit le rapport de la CENH en reprenant un terme de la philosophie antique, aristotélicienne en particulier, et qui signifie but, fin, objectif.<sup>27</sup> On pourrait objecter à cette vision de l'organisme végétal que le *telos* n'ariend'une finalité véritable ou d'une fin en soi, qu'il n'est que le résultat causal d'un déterminisme adaptatif.<sup>28</sup> Or, cette

27 CENH, rapport, p. 17. Aristote appelle *entéléchie* la tendance spontanée de tout organisme à réaliser le *telos* inscrit en lui. L'argumentation de la CENH se fonde donc sur une tradition philosophique fort ancienne (perpétuée, entre autres, en théologie catholique par l'intermédiaire de Thomas d'Aquin), sans que l'on puisse lui reprocher d'ignorer la critique moderne de la cause finale aristotélicienne. L'argumentation se situe, en effet, non pas au niveau d'une causalité simple, mécanique en quelque sorte (qu'elle soit d'ordre génétique, biochimique, etc.), mais à celui de l'interactivité d'un organisme qui participe spontanément à la réalisation d'un programme inné « d'épanouissement » et de développement spécifique.

28 Après Darwin et le néodarwinisme, des raisonnements du genre "Dans le but d'atteindre le feuillage des arbres, la girafe développe un long cou" ou "C'est parce qu'elle veut attirer les papillons nocturnes que la belle-de-nuit se pare de fleurs jaune clair à brillance métallique" ne sont plus défendables en biologie. L'accord souvent admirable des moyens et des fins dans le monde vivant (la « téléonomie » du vivant) ne justifie pas l'hypothèse ancienne, superfétatoire, d'une cause finale (la « téléologie » du vivant). Dans les limites de la méthodologie scientifique, on n'a pas besoin, pour expliquer les innovations évolutives, d'un grand aimant qui tire tout vers lui (c'est parce qu'elle repose sur des modèles de pensée de ce genre, passéistes même du point de vue théologique, que l'hypothèse de l'*Intelligent Design* est si fragile). D'autre part, le schéma « mutation aléatoire – sélection rigoureuse » s'avère, lui aussi, beaucoup moins absolu qu'on ne l'a dit et que ne l'imagine encore un



objection passe à côté de l'affirmation qu'elle critique, elle se trompe de plan. Pour employer une analogie : c'est comme si l'on voulait nier le défi incontournable de la liberté pour le sujet humain en défendant (à tort ou à raison) un déterminisme neurochimique. Autant le défi de la liberté fait partie de l'existence humaine telle qu'elle se manifeste dans le vécu de tous les jours, autant le défi de l'épanouissement (*Gedeihen*) fait partie de l'existence végétale telle qu'elle s'affirme au milieu des aléas d'un monde dont les événements singuliers ne sont pas prédéterminés.

Les considérations qui précèdent concernent prioritairement la plante en tant qu'organisme individuel : c'est l'individu végétal dont on affirme « un bien propre » ou « des intérêts propres ». On peut se demander, cependant, si des entités végétales autres que l'individu appellent également le respect moral pour elles-mêmes : des modules végétaux (par exemple des stolons ou des pousses latérales susceptibles de servir de boutures mais non détachés du pied-mère) ou alors des populations végétales<sup>29</sup> réunissant une pluralité d'individus liés entre eux par de possibles échanges génétiques. Or, face à ces éventualités d'extension, la commission ne retient finalement que l'individu végétal, en

aucun cas des modules<sup>30</sup> ; toutefois, une forte minorité de la CENH « considère que les réseaux de végétaux sont des objets du respect moral »<sup>31</sup>.

### Les conséquences pratiques restent assez vagues

Au-delà des fondements (dont nous venons de retracer l'élaboration complexe et à certains égards controversée et manifestement provisoire), il convient d'examiner maintenant les conséquences pratiques : que signifie la dignité de la créature pour un certain nombre d'enjeux réels de respect moral des plantes ? Quelles sont les pratiques, quelles sont les manières de traiter les végétaux, requises par la dignité de la créature ou, au contraire, incompatibles avec elle ?

Dans sa conclusion, la CENH aura déçu toutes celles et tous ceux qui en attendaient des conséquences plus claires et plus restrictives.<sup>32</sup> En effet, la CENH ne considère ni la modification génétique des plantes ni les brevets sur les OGM végétaux comme incompatibles avec la dignité de la créature. Les conséquences restrictives qu'elle affirme restent assez générales : pas de nuisance arbitraire envers les plantes<sup>33</sup>, pas

30 Pourtant, dans plusieurs cas bien étudiés, les modules (« unités réitérées » dans la terminologie de Francis Hallé) sont manifestement dotés d'une autonomie partielle importante.

31 CENH, rapport, p. 18.

32 Quand on compare les affirmations de la CENH avec les « Thèses de Rhénan sur les droits des plantes », rédigées entre autres par la biologiste Florianne Kochlin et le philosophe Beat Sitter-Liver, membres de la commission, on s'aperçoit que quelquesunes des thèses de Rhénan sont identiques aux positions adoptées par la CENH mais que d'autres, décisives (notamment le refus de la brevetabilité des végétaux) n'ont pas trouvé de majorité au sein de la commission (cf. « *Pflanzen neu entdecken : Rheinauer Thesen zu Rechten von Pflanzen* », 2008, [www.gentechnologie.ch](http://www.gentechnologie.ch)).

grand nombre de nos contemporains. La structure et le fonctionnement du génome ainsi que la relation génotype-phénotype sont compris aujourd'hui dans des termes autrement plus complexes de degrés de liberté, d'auto-régulation et d'interactivité que ne pouvait le concevoir le néodarwinisme classique (des années 50 et 60). Ce dernier n'est pas dépourvu du réductionnisme naïf de son époque.

29 Le rapport de la CENH parle de populations ou de « réseaux de végétaux » (*Pflanzennetze* dans la version allemande). Or, le terme de « réseaux de végétaux » n'est pas très clair (populations, symbioses ou communautés végétales de plusieurs espèces ?), et le lecteur ne peut pas s'empêcher de ressentir un flou en comparant l'emploi du terme dans l'étape I et l'étape V.



d'instrumentalisation totale des végétaux pas de propriété absolue sur les végétaux (« personne n'est en droit de disposer des végétaux selon son bon plaisir »<sup>34</sup>). Dans les mêmes termes assez vagues, la commission défend « les principes de proportionnalité et de précaution » comme des clauses conditionnant la justification morale, par ailleurs très fermement affirmée, de « toute action impliquant directement ou indirectement les plantes en vue de la conservation de l'espèce humaine ».

Un seul point, cependant, semble remettre en question une technique promue par les semenciers du marché international. La CENH estime que « la modification génétique des plantes ne contredit pas l'idée de la dignité de la créature pour autant qu'elle ne porte pas atteinte à leur autonomie, c'est-à-dire leur capacité de reproduction ou leur capacité d'adaptation ». La technologie dite *Terminator* qui empêche la récolte de semences par le cultivateur d'une variété commercialisée en rendant les graines stériles, détruit de fait la capacité de reproduction sexuée des plantes en question. Est-ce que la commission considère cette technologie comme immorale et illégale<sup>35</sup> ? Ou alors faut-il prêter ici au mot « plantes » une portée beaucoup plus générale qui n'exclut pas que l'on déroge à ce

33 Cette règle ne repose pas nécessairement sur le principe de dignité de la créature, elle peut être dérivée tout aussi bien de considérations pédagogiques sur la répression de la violence chez l'humain.

34 CENH, rapport, p. 20; la même référence vaut pour les citations suivantes.

35 Dans son « Evaluation éthique de la technologie *Terminator* » du 6 octobre 2000, la CENH se montre très partagée sur ce point. Nous tenons à préciser que nous ne considérons ici que l'aspect "dignité de la créature" et non les nombreuses implications problématiques de cette technique sur les plans social et écologique, c'est-à-dire la perte d'autonomie des cultivateurs au profit de grandes entreprises transnationales, la dégradation de l'environnement au profit de l'agriculture intensive, surtout dans les pays du Sud, etc. En principe la technologie « *Terminator* » fait l'objet d'un moratoire mondial décidé en 2000 et réaffirmé en 2006.

principe dans le cas de variétés bien précises ? Car sinon, de multiples variétés horticoles dont la qualité culinaire ou l'originalité esthétique est inversement proportionnelle à leur « capacité d'adaptation » ne seraient-elles pas visées autant - telle graminée aux feuilles panachées, tel rosier aux lourdes fleurs doubles ou encore, tout simplement, la laitue pommée et le chou-fleur ?

### **L'affirmation de la dignité contre la logique du « système technicien » (Ellul)**

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de tels exemples ! Loin de démontrer le ridicule de la démarche adoptée par la CENH ils témoignent d'une dérive où ce qui était caprice de la nature au départ, devient le matériau d'un *design* technique de plus en plus systématique, rationnel et totalisant, par simple sélection d'abord, ensuite par intervention directe sur le patrimoine héréditaire. Cette tendance est l'une des manifestations du « système technicien » que Jacques Ellul a été l'un des premiers à analyser et dénoncer, système technicien qui transforme la nature, certes, mais qui englobe surtout aussi l'être humain lui-même : « Tout le panorama mental dans lequel [l']homme se situe est produit par des techniciens et conforme cet homme à un univers technique, le seul qui lui soit renvoyé dans toutes les représentations fournies. » Et Ellul de polémiquer contre la prétendue libération émanant du progrès technique : « Libération de quoi ? Libération des conditions dans lesquelles a prospéré l'homme : à savoir une relation active, une relation d'échange mutuellement gratifiant avec un environnement, humain et naturel, non programmé, varié, réagissant, un environnement plein de difficultés, de tentations, de choix difficiles, de défis, de surprises, de récompenses inattendues. »<sup>36</sup>

36 Ellul, Jacques: *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 347.

Il n'y a pas de doute, l'introduction, aux niveaux constitutionnel et légal, de la dignité de la créature participe d'un engagement comparable, humaniste, en faveur du «non programmé» et du non maîtrisé. Nous nous situons ici moins dans les applications immédiatement mesurables que dans les préalables de l'éthique et du droit, autrement dit dans une réflexion sur le sens de l'humain (et de sa relation à la créature). Comme nous l'avons dit plus haut, la dignité est d'abord un concept ontologique (relevant d'une réflexion sur l'être et les êtres) avant de prendre une signification éthique et juridique. C'est le cas de la dignité humaine mais aussi de la dignité de la créature. Plus spécialement, en s'interrogeant sur le sens du végétal, dans le cadre d'un examen du concept de dignité de la créature, on peut interpréter les plantes, par exemple, comme « indice de gratuité ou de transcendance » : « notre rapport à la nature et notamment aux plantes n'est pas seulement un rapport d'usage ou d'utilité, c'est aussi un rapport de gratuité (esthétique par exemple) voire de transcendance ; la plante peut devenir pour nous le signal d'une réalité qui dépasse la simple nature, sans qu'une telle affirmation doive être comprise nécessairement de manière

religieuse ». <sup>37</sup> Cette observation attribuée aux plantes une signification indépendante de nos calculs, signification qui se révèle dans la rencontre. En concevant la relation à la plante et au monde végétal comme la réception d'un signal de gratuité et de transcendance on assume une part importante des intuitions de valeur propre et de fin en soi défendues par le biocentrisme tout en les référant aux réalités humaines (éthique anthroporelationnelle).

Si l'on veut être plus précis, les exemples suivants pourront servir d'illustrations (parmi d'autres) de la manière dont le végétal se manifeste comme un vivant « autre » (en ce sens on a pu parler de « l'altérité » de la plante).

### **L'arbre, emblème de « l'altérité » de la plante**

Tout d'abord, au niveau de la forme concrète et unique, individuelle si l'on veut, c'est *l'arbre*

<sup>37</sup> Arz de Falco, Andrea & Müller, Denis: Les animaux inférieurs et les plantes, *op. cit.*, pp. 109s. Cf. p. 114 : « *la plante ne se réduit pas à une simple fonction au service de l'être humain ; elle témoigne d'une beauté propre et d'une valeur intrinsèque qui décentre l'être humain de sa tentation dominatrice et le renforce dans son humanisation.* »



*Tilleul remarquable en dessus du Pâquier (NE).*

Photo: F. Felber



qui constitue un modèle particulièrement impressionnant et intrigant d'organisation végétale. L'arbre peut être décrit comme un organisme colonaire<sup>38</sup> avec des unités réitérées (par exemple des arbres en miniature poussant dans la couronne du grand arbre), unités partielles dont on sait désormais qu'elles peuvent même être génétiquement distinctes. Or, l'arbre se manifeste aussi comme un individu (peut-être un « méta-individu » résultant de l'organisation coordonnée de l'ensemble colonaire), spécialement par le phénomène de « timidité », c'est-à-dire par la distance, cordon en quelque sorte, qui sépare des arbres de la même espèce dans un peuplement fermé, au niveau de la couronne mais aussi du système racinaire (dans quelques familles végétales, les arbres d'une même espèce évitent nettement l'interpénétration ce qui suppose qu'ils sont capables de se signaler mutuellement leur différence et donc leur individualité).

L'arbre défie l'humain aussi par sa longévité dépassant, souvent de loin, celle de la génération humaine. Francis Hallé a joliment exprimé, dans ce qu'il appelle lui-même « une note philosophique », cet aspect de notre rencontre avec ce végétal particulièrement imposant : « J'en connais pour qui la qualité principale des arbres est le rapport élégant et mystérieux qu'ils entretiennent avec l'écoulement du temps. Fixes dans l'espace, ils maîtrisent une gestion de la durée que de simples mortels peuvent leur envier ; le passage d'une année, pour eux, ne se voit qu'à peine alors qu'ils sont tellement sensibles au passage des saisons. L'immortalité potentielle ajoute encore à la dignité de ces gardiens du temps. Près d'eux,

nous sommes tous des gamins. »<sup>39</sup>

Est-ce par hasard ou en un sens purement métaphorique que l'auteur cité emploie ici le terme de « dignité » ? Ne rejoint-il pas, au contraire, une dimension de ce concept que l'éthicien zurichois Hans Ruh a souvent rappelée en parlant de « la dignité de ce qui s'est fait en un temps long »<sup>40</sup> ?

Dans cette perspective, le respect de la créature - créature bien précise - n'est pas séparable du respect de la nature, nature au sens du monde vivant et de l'histoire du vivant. La nature, de par ses équilibres, ses multiplicités et son potentiel évolutif présente, elle aussi, un « bien propre » susceptible d'être lésé ou respecté, négligé ou protégé.<sup>41</sup> Toute créature, y compris l'humain est l'une des expressions de cette histoire du vivant. La particularité du végétal est son appartenance à une branche de l'évolution complémentaire de celle, animale, à laquelle appartiennent les humains. Sous le regard de l'humain, le végétal plus que l'animal atteste la valeur propre de multiples formes du vivant dont une philosophie d'inspiration platonicienne, stoïcienne et chrétienne a prétendu, abusivement, qu'elles convergeraient toutes vers l'Humain ou qu'elles seraient récapitulées dans l'Humain. Le végétal ne converge pas. Se complexifiant à sa façon, il impose le respect de sa différence radicale. L'arbre, une fois de plus, en est l'emblème privilégié. Citons encore Francis Hallé : « Pour ma part, le plus précieux des caractères de l'arbre est sa totale

39 Hallé, Francis: Plaidoyer pour l'arbre, *op. cit.*, p. 166.

40 « *Die Würde des in langer Zeit Gewordenen* ». Ruh reprend cette expression (ou celle, analogue, de „*Ehrfurcht vor dem in langer Zeit Gewordenen*“) dans plusieurs publications. Voir, récemment, dans Ruh, Hans & Gröbly, Thomas: *Die Zukunft ist ethisch oder gar nicht. Wege zu einer gelingenden Gesellschaft*. Frauenfeld, Waldgut Verlag, 2006, pp. 45ss.

41 Schäfer-Guignier, Otto: Le concept de nature en éthique de l'environnement. In : Fuchs, Eric & Hunyadi, Mark (éd.) : *Éthique et natures*. Genève, Labor et Fides, 1992, pp. 123-148.

38 L'arbre présente à cet égard une analogie avec une population de coraux. Les réflexions de ce paragraphe sont largement inspirées de Hallé, Francis : Plaidoyer pour l'arbre. Arles, Actes Sud, 2006, notamment pp. 39ss. (cf. l'ouvrage général, plus ancien, du même auteur : *Eloge de la plante*, Paris, Seuil, 1999).



« altérité », ce mot étant pris dans le sens de « différent de l'Homme et ne lui devant rien ». L'altérité des arbres me rassure, dans un monde profondément marqué par les activités humaines au point qu'il en devient inquiétant. » Autotrophe grâce à la photosynthèse, producteur d'oxygène, le végétal est cet « autre » dans l'évolution vers les organismes pluricellulaires sans lequel les animaux dont nous sommes ne pourraient pas vivre. La dignité de la plante réside aussi dans l'humble efficacité des services inestimables qu'elle rend à la totalité du vivant, grâce à une constitution tout autre que celle des animaux mais qui représente à sa manière un déploiement de possibilités inouïes dans l'évolution biologique.

### **La dignité de la créature vaut-elle surtout par sa force d'interpellation ?**

La Commission fédérale d'éthique des biotechnologies dans le domaine non humain (CENH/EKAH) a peut-être eu tort de s'astreindre exclusivement, avec la plus grande discipline, à spécifier les implications pratiques actuelles de la dignité de la créature pour le cas des plantes. Cette démarche souffre inévitablement de la disproportion entre la solennité du principe constitutionnel, son explicitation laborieuse et la relative banalité de conclusions peu sûres. Peut-être valait-il mieux admettre le caractère nécessairement ouvert, inaccompli, de la dignité de la créature, autrement dit sa force d'interpellation ? La dignité de la créature peut être assimilée à une « idée régulatrice » au sens kantien, comparable, de ce point de vue, à un concept comme le « développement durable », concept jamais totalement traduit dans les faits mais interpellant toute politique réelle tenue de s'en approcher le plus possible.

On peut faire la comparaison, également, avec les principes à la fois rituels et juridiques anciens de *l'inviolabilité du sanctuaire*, d'une part, du *repos dominical*, d'autre part. Dans le droit médiéval, l'espace sacré de l'édifice religieux et de ses

abords constituait une enclave de non-violence au milieu d'un monde régi par l'avoir et le pouvoir et, au besoin, par la violence des armes. Toute personne persécuté y trouvait refuge. On sait la résurgence soudaine de ce principe, dans le *Sanctuary Movement* américain (1982-1992), face au scandale du renvoi massif de réfugiés d'Amérique centrale. Quant au repos dominical, il est la forme chrétienne du sabbat juif défini comme un temps de gratuité et de liberté, de cessation de tout travail et de toute lutte, de toute violence aussi dans un monde qui en est si profondément affecté dans le cours ordinaire des choses. On sait combien il est difficile aujourd'hui de défendre le repos dominical contre la logique économique de la consommation sans entraves. Dans les deux cas, sanctuaire et repos dominical, les îlots spatial et temporel de la non-instrumentalisation et de la non-violence constituent une interpellation pour la société tout entière, une exception localisée et périodique, mais qui ne cesse de défier la règle d'un monde d'exploitation et de conquête.

A notre époque, l'emprise du système technicien et du développement industriel et militaire menace plus que jamais le vivant et « cette terre fragile et déchirée », qui est « notre seul lieu, notre seule patrie »<sup>42</sup>. Dans ce contexte, l'affirmation de la dignité de la créature constituée dans l'espace du droit *un lieu analogue au sanctuaire*, et dans un temps dont les évolutions destructrices s'accroissent, *un moment plongeant dans les âges lointains de l'évolution de la vie*.

Il ne faut pas mesurer le principe constitutionnel de la dignité de la créature à l'aune de ses conséquences pratiques immédiates. La dignité de la créature, qu'elle soit végétale ou non, est le point d'appui, dans le droit, d'une résistance continue.

#### Otto Schäfer

<sup>42</sup> Porquet, Jean-Luc: Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu. Paris, Le Cherche Midi, 2003, p. 161. Les citations sont de Jacques Ellul (« Ce que je crois », Paris, Grasset, 1987).

## Dignes plantes

François Felber

Otto Schäfer nous présente une analyse détaillée et admirablement documentée de la conception de la dignité dans le règne végétal. Celle-ci m'a inspiré les réflexions suivantes :

**a) La définition du règne végétal.** A la fin de son article, Otto Schäfer évoque qu'il serait mieux de traiter de la dignité de la créature au sens global du terme, plutôt que d'aborder cette notion de façon différenciée. Je souscris à cette idée car la conception des frontières du règne végétal a fluctué. Ainsi, les champignons ont longtemps été inclus dans le règne végétal, mais en ont été ensuite détachés pour former un règne à part entière. En outre, la limite entre plantes et animaux est floue au sein même de certains groupes. Par exemple, des algues, les dinophytes, possèdent des espèces avec des chloroplastes fonctionnels et se comportent donc comme des plantes ; d'autres en sont dépourvus, se nourrissant de protozoaires ou d'algues, ce qui les assimile à des animaux.

d'interférer avec les éléments naturels, afin de mieux profiter du spectacle de la nature et de mieux comprendre son fonctionnement. Respecter les êtres vivants, dont les plantes, conduit aussi à respecter ses semblables.

**c) La conservation des ressources génétiques.** Chaque espèce résulte d'une longue évolution et mérite d'être conservée. D'un point de vue pragmatique, des applications médicales, industrielles ou alimentaires peuvent être trouvées pour des plantes actuellement anodines : une raison de plus de les respecter en les protégeant.

La notion de la dignité, du respect de la créature et donc en particulier des plantes, s'impose. Mais soyons rassurés, nous pourrions continuer à déguster une salade, croquer dans une fraise ou encore effeuiller la marguerite !



Photo: F. Felber

**b) La représentation de la nature.** La reconnaissance de la dignité des plantes dépend du regard que l'on porte sur son environnement, de sa relation avec les êtres vivants, de son éducation aussi. Un bon naturaliste évitera



Photo: F. Felber



## Expositions de 2008

Denise Aeschlimann

### Du 18 mai au 15 juin 2008

La saison 2008 ouvre grand le Jardin et invite la population à la Fête de printemps. Comme d'habitude, le temps s'y prête et le Jardin s'anime à souhait – cette première exposition n'est pas pour rien dans ce joyeux remue ménage. On pourrait dire qu'elle est tirée d'un conte de Perrault et que, pendant la nuit précédente, des nains, des petits-poucets ou des elfes ont œuvré dans un sous-bois enchanté déposant délicatement sur de la mousse une myriade de choses précieuses. Le long de branchages déferlent d'autres trésors et dans des ramures savamment tressées nichent des petites merveilles à découvrir.

Je rêve... où me tourner ? où poser mon regard dans cette caverne d'Ali Baba ? Bien sûr que je rêve, mais ce sont néanmoins des fées qui ont installé ce décor bucolique et mis en scène leurs chefs d'œuvre.

En effet, six jeunes femmes, toutes bijoutières talentueuses nous offrent ces superbes réalisations dans des écrins de mousse et de broussailles, oh combien savamment réfléchies. Elles travaillent diverses matières simples ou sophistiquées. Pour honorer la nature, elles donnent vie au bois, au papier, aux perles de verre, graines de toutes sortes, coquillages qui se muent sous leurs doigts agiles en colliers, bracelets, boucles d'oreilles. Elles cisèlent les métaux, les ornent de céramique et d'émaux. Que de techniques employées, que d'imagination déployée pour donner au Beau une place première et embellir celles qui porteront ces bijoux ! **VALÉRIE, CAROLINE, STÉFANIE, PILAR, LÉONIE, SOPHIE** vous travaillez de vos mains avec bonheur, vos créations sont des hymnes à la beauté pour la joie de ceux qui les regardent et de ceux qui les portent.

Merci de m'avoir fait rêver.

**LE JARDIN BOTANIQUE**  
DE L'UNIVERSITE ET DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL  
VILLA DE L'ERMITAGE, PERTUIS-DU-SAULT 58, 2000 NEUCHÂTEL

ET LES BIJOUTIÈRES EN POT  
présentent:

**GRAINES DE BIJOUX**

Exposition du 18 mai au 15 juin 2008  
ouvert du mardi au dimanche de 14h à 17h30  
ou sur rendez-vous

17 mai:  
nuit des musées (visite guidée dès 22h)

18 mai:  
à 11h vernissage lors de la fête du printemps

25 mai et 8 juin:  
dès 14h démonstration de techniques par les bijoutières

Valérie M...  
Caroline S...  
Stéphanie T...  
Pilar M...  
Léonie F...  
Sophie C...

Organisé par l'ADAJE  
Association Des Amis du Jardin Botanique de l'Ermitage

### Du 21 juin au 20 juillet 2008

NOIR est une couleur et cette ambiance noire m'absorbe et m'épate en même temps car, plutôt que de m'engloutir, elle m'offre détente, élargissement et perspective d'infini.

A partir de là, je peux bouger et contempler les œuvres en présence. Il règne ici un accord parfait duquel découlent harmonie et amplitude, respect aussi pour la réussite et c'est très doucement que je me déplace cherchant plutôt à me fondre dans cet espace qu'à raisonner.

Les céramiques de **Joëlle Garessus** sont les scories issues de la fusion haute température de la technique de Raku, mais de cette combustion sortent des œuvres d'art. La rondeur douce de certains contours atténuent les différentes aspérités acérées. D'autres s'effeuillent en strates figées comme étant retournées à l'ardoise première ; s'y ajoutent la brillance d'un émail ou l'apport incongru d'une serrure, d'une clé rouillées. Sont-ce là les déchets d'un terril abandonné ? C'est plutôt le reflet d'une démarche contemporaine qui tend à la simplicité de la profondeur.

**Claire Wermeille** a un passé de travail, de recherches dans plusieurs techniques et d'éclosion dans les toiles qu'elle expose ici. Elle fut tisserande et ce n'est pas anodin lorsqu'on contemple ses pastels. Sur un fond de terre noire, vont s'agglomérer toute une gamme de tons me plongeant dans la richesse des marais. Peut-on parler de la couleur des lichens, des mousses, de ce fantastique bleu acier des feuilles de myrtilles ? Et ce noir devient tourbe, sombre quand même, mais où passe ce désir de lumière, cette déchirure vers un espace infini. On ne peut contempler ces toiles sans être amené à une profonde réflexion, à un arrêt sur image, un moment de silence...

Il émane de cette exposition, des œuvres en présence, une force, une leçon de vie qui nous amène obligatoirement à une prise de conscience de la nécessité d'un ancrage et de l'appartenance à la Terre-Mère avec l'espoir de la Lumière.



### Du 26 juillet au 31 août 2008

Exposition – mémoire – quelques mailles d'un filet tissé il y a 10 ans qui en comporte une cinquantaine. Chaque artiste expose 4 pièces qui sont représentatives de son œuvre et qui a pu être vue de façon plus large au cours de ces 10 dernières années. On se souvient de les avoir admirées ou, on a oublié et cette exposition ravive la mémoire, montre aussi l'évolution car en 10 ans bien des choses peuvent changer

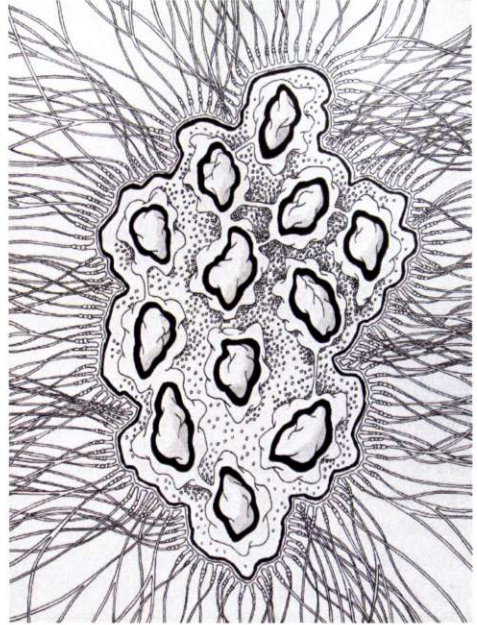




**Kim Bachmann** a exposé en 2003. Je me rappelle que ses magnifiques gravures portaient des noms bizarres qui, en fait, étaient les noms de la semaine en hongrois. Ses quatre toiles ici chantent un hymne à la maternité.

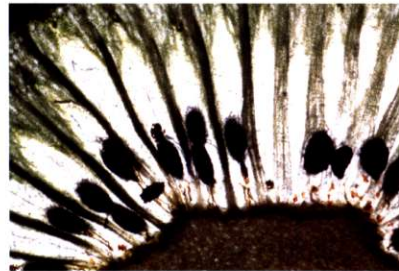


**Madeleine Jaccard** avait participé à la grande exposition Art Nouveau en 2006. Elle nous offre aujourd'hui une série de particules élémentaires sûrement pas stables et qui demandent peut-être à être modifiées.



**Gisèle Berger** a exposé en 2001. Je me souviens que ses petits tableaux étaient comme ces cartes postales que l'on aime recevoir, qui sentent l'été, les vacances. Elle avait dessiné cette série depuis son balcon fleur. Tendre souvenir coloré. Les quatre œuvres de cette expo rappellent sa formation d'architecte et sont quatre sous-bois géométriques et harmonieusement colorés.

**Josy Tamarcaz** aime la nature sous toutes ses formes, fleur, fruit, feuille, plus..... Vous souvenez-vous de ses photos de rouille ? Aviez-vous reconnu l'intérieur de la pomme, du chou ? Josy est un magicien : il fait découvrir l'infiniment beau dans l'ordinaire. Il nous avait enchantés en 2003 et par chance encore cette fois-ci.



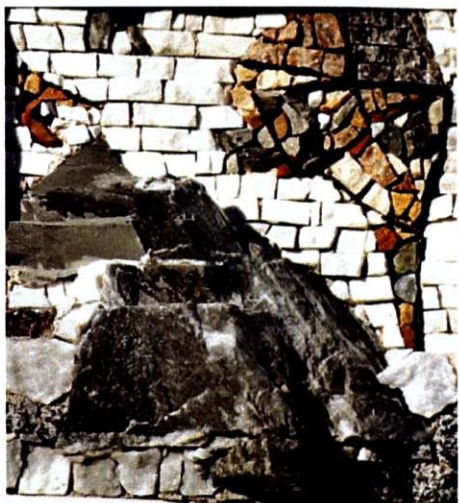
**Valentine Mosset** a exposé en 2004 et son travail atteint la perfection. Ses émaux, la forme de ses créations ne peuvent qu'inspirer l'admiration. Les personnages en présence parlent, racontent au travers de leur simplicité épurée. V. Mosset rejoint très certainement la cohorte des grands sculpteurs aboutis.



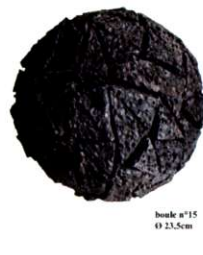
**Bekha, Béatrice Kilchenmann** fait montre d'une connaissance approfondie du Paper-Art et est une artiste plasticienne consommée. Elle l'a prouvé en exposant en l'an 2000 des toiles remarquables ainsi que des vestes kimono à porter pour une soirée ou au théâtre comme costume d'apparat. Quatre œuvres sont accrochées ici et représentent des murs de Venise en papier à base de fibres de coton et pigments naturels.



**Marcel Rütli** n'a pas besoin d'être présenté: ses multiples voyages, sa curiosité toujours émoussée ont fait de lui ce rassembleur de petites pierres, patient oh combien, ce mosaïste surgi de cette Rome antique qui perpétue ainsi l'œuvre de ces artistes géniaux de l'Antiquité. Quatre œuvres sont là pour nous le prouver.



Au tournant du siècle, que n'attendait-on pas de cet an 2000 si ce n'est des manifestations extraordinaires ? **François Schneider**, céramiste, ne nous a pas déçus par sa déferlante de personnages homozygotes, donc bizarres et ne cherchez pas à comprendre qui ont envahi le Jardin botanique. C'était surprenant. Ont-ils roulé leur bosse jusqu'en 2008, bourlinguant pour s'arrêter, boules parfaitement rondes, sphères magnifiques dans l'expo des 10 ans ?





**Micheline Sidler** est une passionnée. Elle aime le dessin, la couleur depuis sa plus tendre enfance. Elle choisit l'aquarelle pour son exposition de 2003 qui fut un plaisir de fleurs et une délicatesse de coloris. Elle s'adonne alors à l'huile et nous gratifie ici de pivoines tendrement roses.



**Danielle Steiner** est douée de ses mains, c'est une fée, une artiste accomplie. Sa technique de soies appliquées est si parfaite qu'on pourrait l'accuser de trompe-l'œil. Ses œuvres traversent le temps et nous ont ravies en 1999 comme en 2008, on ne s'en lasse pas.



Que tous ces artistes soient remerciés de nous avoir apporté du bonheur par leurs œuvres et leur recherche de la beauté.

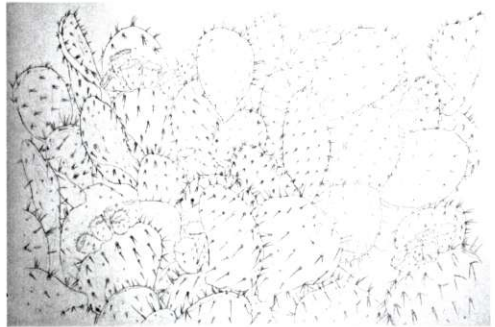
### Du 6 septembre au 5 octobre

Rarement exposition ne fut si simple, si dénuée de tout artifice, donc essentielle. D'habitude une expo se veut d'être attirante, elle a l'intention de plaire ; l'artiste qui la propose et espère

interpeller le visiteur par la beauté, la couleur et l'expression qu'il y a mise, reste à aimer ou à ne pas aimer.

Apparemment, ici, la démarche des artistes est tout autre ; on n'accroche pas le visiteur de passage par du clinquant, on lui demande de s'abandonner à la forme première, simple, basique, on lui demande de se laisser porter par le mouvement et l'énergie qui meut celui-ci.

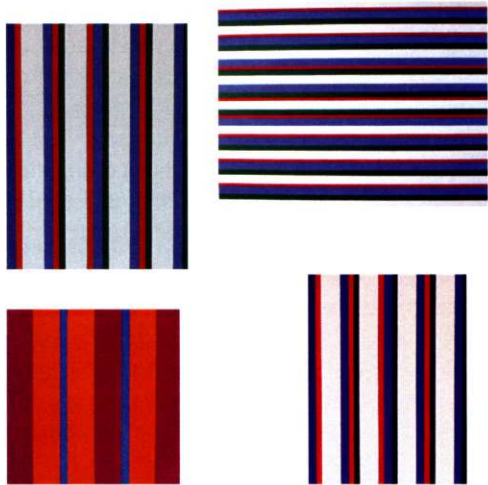
**Gisèle Emery** a professé des années durant les Arts visuels et sa rencontre avec la photographie lui ouvre un vaste espace de réflexion qui, avec le temps, va affiner sa recherche artistique. Elle a rempli la feuille de dessins, savamment travaillés, qui muent et se métamorphosent car les espaces entre les dessins prennent vie à leur tour, résultat d'un travail soigneux et ingénieux. C'est finalement un univers étrange auquel elle se livre et que le spectateur doit mériter.



**Eliane Emery** est architecte : construire est dans ses gènes et tel Le Corbusier, sa devise pourrait être « *Espace et Lumière* ». Au-delà de l'esprit cartésien, du travail de prises de vues affinées par les multiples possibilités de l'ordinateur, Eliane demande au visiteur de communiquer avec son œuvre, d'entrer entre les lignes, de jouer avec l'espace, de se laisser hypnotiser par la même forme répétée et par la couleur alchimiquement recherchée.

On sent chez Eliane et Gisèle une connivence d'esprit, chacune avec son travail personnel cherche à apporter au monde cette notion de l'art qui est poésie au-delà de la rigueur et méditation pour celui veut bien s'abandonner à la sensation de l'espace, un fameux challenge...

Aujourd'hui, tout le monde est photographe, tout le monde a un appareil numérique et tout le monde aborde le traitement informatique sophistiqué. Tout le monde pourrait donc devenir artiste. Entre-t-on là dans l'ère *Informatisme de l'Art*, un nouveau courant ?



**Et dans les serres malgaches, du 21 juin au 4 octobre**

*Compte-rendu de Mathilde Fawer*

**Eclosion mythique**, c'est ainsi que Jean-Marc Chappuis a intitulé son exposition de sculptures céramiques dans les serres malgaches du Jardin botanique. Il avait placé de gros œufs brillants entre les plantes exotiques, œufs d'où sortaient de petits dragons tout étonnés de se trouver là, puis plus loin on découvrait de grands dragons ailés crachant du feu et montrant leurs grandes dents, alors que d'autres, plus paisibles, veillaient sur des œufs non encore éclos. A cette vue, les petits enfants se racontaient maintes

histoires fantastiques. C'était passionnant d'entendre leurs remarques !

Après avoir été psychologue avant de rechercher sa voie spirituelle, Jean-Marc Chappuis, est céramiste. Il a installé son atelier-galerie l'«Entre» à la rue de Fontaine-André, à proximité du Jardin botanique. Il y propose des cours de sculpture et modelage, des ateliers axés sur le développement personnel. Pour ses sculptures, il s'inspire de la mythologie, des contes de fée, de la religion, de l'éсотérisme et de la science-fiction, de la géométrie et des formes sacrées. Il a déjà exposé ses œuvres à la Villa de l'Ermitage en 2004.



*Eclosion mythique*

**Félicitations à Mme Ingrid Mougin, de Neuchâtel, qui a gagné le concours organisé dans le cadre de l'exposition « Bijoutières en pot ».**



## Excursions botaniques 2008

Philippe Küpfer

### Bois de l'Hôpital, Neuchâtel, samedi 24 mai.

Comprendre les difficultés et les enjeux de la gestion de la forêt à proximité de la Ville de Neuchâtel constituait le thème de notre première excursion. L'intérêt de l'environnement immédiat de Neuchâtel a été reconnu par le Service forestier de la Ville qui a placé, dès 2001, tout le périmètre du Bois de l'Hôpital en réserve à interventions particulières. La réserve englobe un complexe de forêts et de clairières de quelque 100 hectares. L'environnement immédiat de la Ville n'a plus seulement une valeur économique ; on lui reconnaît une vocation sociale, éducative et écologique. Le classement implique une gestion forestière ménagée, favorisant la diversité végétale, non seulement celle des espèces ligneuses (arbres), mais aussi des espèces herbacées. Sylviculture et gestion de la biodiversité font donc bon ménage, la production de bois de qualité n'est pas exclue (en particulier de chênes dont la régénération est favorisée), mais elle est couplée au maintien de vieux bois creux, d'arbres morts et à l'entretien de zones clairiérées. Si le biologiste naturaliste comprend aisément ces objectifs, le promeneur n'a pas nécessairement les connaissances pour saisir la finalité d'une éclaircie sévère ou « pire » encore, la création, à l'intérieur même de la forêt, de surfaces rocheuses nues, avec exportation du sol.

Les participants à l'école buissonnière ont visité plusieurs sites du Bois de l'Hôpital, pour comprendre la relation entre intervention sylvicole et diversité floristique. Après chaque intervention, la végétation réagit en montrant des signes d'eutrophisation. Les « mauvaises herbes » opportunistes (ronces, cirse vulgaire, érigeron annuel, cardamine hirsute, *Conyza canadensis*, et même la morelle noire (*Solanum*

*nigrum*) s'installent très vite. Des noyers, des bouleaux précèdent même les arbres indigènes. Le degré d'eutrophisation semble beaucoup dépendre du substrat. Lorsque la composante argilo-marneuse dans les restes de sol est élevée, l'invasion par les espèces nitrophiles est importante. En revanche, là où le sol s'est édifié sur une roche plus dure, la terre moins compacte favorise presque immédiatement les espèces des pelouses ouvertes à brome dressé qui encadrent les défrichements. Les plus régulières sont alors *Teucrium botrys*, *T. chamaedrys*, *Anthericum ramosum*,

Là où le sol s'est formé sur des lambeaux de moraines alpines recouvrant la roche-mère calcaire, le *Brachypodium pinnatum* et le *Teucrium scorodonia* s'installent d'une manière un peu plus durable. Si l'excursion avait pour finalité de reconnaître dans la végétation proche de la ville, les signes de perturbations ou au contraire de bonne santé des biocénoses entretenues, elle a aussi permis un nettoyage de printemps de toutes les connexions neuronales attachées à la mémoire taxonomique. Vers 17h, les participants avaient encore peu avancé vers l'est, mais beaucoup progressé en botanique. La proximité du Jardin botanique appelait à une pause bienvenue, donnant le temps de faire le bilan de l'après-midi et de discuter de l'avenir des excursions.



*Sorbus chamaemespilus*

Photo: J. Simonet

## Jura méridional, 28-29 juin

Le temps ne pouvait pas être plus beau que ce week-end des 28 et 29 juin. Le regroupement des participants était prévu sur une aire de détente de l'autoroute du bord du Léman, d'où les voitures repartirent vers le Jura méridional. Plusieurs fois, dans les détours des chantiers de la banlieue genevoise, nous avons vu les pentes du Jura s'éloigner. De toute évidence, les botanistes sont meilleurs à pied qu'en voiture. Enfin arrivés sous le câble du télécabine de Crozet, qui ne fonctionne pas au mois de juin, deux options s'offraient à nous. Le chemin sous le tracé du télécabine, sur un parcours apparemment en plein soleil, dévoilait par trop le chemin à parcourir. L'option ombragée, dans le sous-bois de la hêtraie, fit l'unanimité. Le chemin était bien marqué,... sur notre carte tout au moins. Après quelques centaines de mètres, l'orientation du sentier vers le sud-ouest nous laissa penser qu'une correction devenait nécessaire. Les avis commencèrent à diverger, les uns préconisant la gauche, d'autres la droite, et même tout droit. Force est de reconnaître que le groupe, avant d'arriver sur la crête, a eu l'occasion d'éprouver toutes les options. Inutile de dire que les estomacs ont crié famine alors que nous étions encore dans la hêtraie. Le ciel était limpide, l'ombre déjà appréciée, la compagnie encore de très bonne humeur malgré les incertitudes du chemin et du guide. Pas d'espèces fracassantes d'intérêt, mais une bonne occasion de revoir la flore montagnarde.

Au moment où le soussigné a repris l'organisation des excursions, il se demandait si les participants ne fréquentaient que les hôtels multi-étoilés. A Curson, de toute évidence, chacun s'est aligné avec bonne volonté dans le dortoir multipack. Si le dortoir est simple, l'accueil à l'alpage de Curson est très cordial. La table bien garnie nous a donné le courage d'affronter un dortoir de belle taille, promettant un partage généreux de la vie nocturne. Dès le matin, quelques regards de travers, manifestement fatigués, tentaient

de retrouver les visages les plus sereins, qui de toute évidence devaient correspondre aux gorges les plus sonores. Seuls les plus souples d'entre nous ont pu prendre une douche sous l'unique robinet situé à un mètre du sol devant l'alpage.



Photo: J. Simonet

La matinée qui a suivi a été impériale ! Avec le Mont Blanc comme fond d'écran, les lapiés au nord de Curson sont aussi beaux pour le modelé du calcaire que pour la flore. Le soussigné ne connaît pas dans le Jura de plus beaux paysages que la crête tourmentée au sud-ouest du Crêt-de-la-Neige. Les pelouses y sont intactes. Pas une fleur cassée, pas le moindre signe d'abrutissement. Les pulsatiles alpines, les anémones à fleurs de narcisse sont d'une telle abondance qu'elles réussissent à masquer les laserpitiums et les séneçons doronic qui étaient encore en boutons. Nulle part, le signe d'un surpâturage, d'un piétinement contraignant pour la végétation. Chaque plante semble placée là pour le plaisir des yeux. Dans la profonde dépression, les quelques chamois qui nous avaient précédés semblaient éviter de piétiner les fleurs. Seules les valérianes de montagne donnent à l'atmosphère une odeur une peu animale. La saxifrage musquée et la pingucule à grande fleur récompensent ceux qui ont choisi de quitter le chemin.



Dès que l'on aborde la crête est du Reculet, la situation ressemble à celle qui prévaut au bord du Creux-du-Van. La végétation est trouée par le piétinement des nombreux promeneurs qui convergent vers le sommet. Le point de vue, le plus haut du Jura, est alors surtout remarquable pour le profil magnifique des Alpes savoyardes aux Hautes Alpes dominées par le Mont Blanc. Un peu sauvages, nous redescendons pour pique-niquer dans un endroit plus calme et surtout dans un cadre de végétation moins piétiné.

Après un pique-nique joyeux, la descente ! L'intérêt pour la botanique est subitement tombé. Le coup de chalumeau et la fatigue accumulée invitèrent les uns à choisir la voie la plus directe pour la descente vers le Tiocan. Les autres font encore le détour par le Creux de Narderant où l'*Anthyllis montana* sur les rochers et la floraison abondante du séneçon doronic dans les éboulis récompenseront les participants d'avoir choisi le chemin le plus exposé au soleil. L'excursion finissait comme elle avait commencé... avec une petite incertitude sur les chances de se retrouver tous sur le droit chemin. Le regroupement achevé, mais avant de reprendre la route, les participants profitèrent de boire jusqu'à plus soif (des tisanes fraîches !) au Tiocan.



*Anthyllis montana*

Photo J. Simonet

L'excursion de fin juillet en Valais a été renvoyée, en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

### Excursions 2009

- **(8) 9-10 mai.** Week-end au Tessin, Iles Brissago et delta de la Maggia. En fonction de vos disponibilités, nous pourrions partir le vendredi à midi.

- **samedi 6 juin 2009**, la flore littorale entre Cudrefin et Portalban, toute la journée.

- **(3), 4 et 5 juillet 2009**, Valais, Grand-Chavalard, excursion prévue en 2008 et renvoyée à 2009, faute de combattants. En fonction de vos disponibilités, nous partirons soit le vendredi à midi, soit le samedi matin. L'excursion du samedi sera facile, très intéressante, dans un paysage magnifique. Le dimanche, le tour du Grand Chavalard implique la montée au col de Fenestral (2453m), soit une dénivellation de quelque 350m à la montée et un peu plus à la descente pour retrouver les voitures.

Le soussigné serait très reconnaissant de recevoir par courriel ([philippe.kuepfer@unine.ch](mailto:philippe.kuepfer@unine.ch)) toute suggestion d'objectifs ou de dates. Faites-lui part de vos attentes, mêmes ambitieuses et il y répondra de son mieux.

### Excursions 2010

Flore vernale en Valais (tulipes, opuntia, pulsatilles (différentes espèces et hybrides), adonis, etc. (1 samedi en mai)

La flore du gypse entre Aigle et le col de la Croix (1 samedi en juin)

### Projets d'excursions à partir de 2010, en fonction de vos souhaits

Les Alpes ligures (5 jours au minimum)

Les Alpes de Gap (2 à 4 jours)

Le val Cimoliana (Italie, Frioul) (4 jours au minimum)

Les Abruzzes (1 semaine au minimum !)

Madagascar (2 semaines au minimum !)

Le Yunnan (Chine), floraisons printanières et (ou) estivales (2 semaines au minimum !)

## Jean-Louis Richard, un enseignant naturaliste d'exception

Philippe Küpfer

La formation de forestier que Jean-Louis Richard avait suivie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich dès 1944 ne le prédestinait pas à une carrière universitaire. Son premier stage de formation devait pourtant déjà le rapprocher du Canton de Neuchâtel. Son maître de stage, James Péter, inspecteur d'arrondissement à Bevaix, s'inscrivait dans la tradition des forestiers naturalistes, héritiers des idées d'Henri Biolley, initiateur du concept de la forêt jardinée. De 1950 à 1968, comme adjoint du Service cantonal des forêts du canton de Neuchâtel, J.-L. Richard entreprend la cartographie phytosociologique de l'ensemble des forêts du canton de Neuchâtel et des forêts domaniales du Jura bernois. Ses travaux le rapprochent de l'Université et en 1960, il soutient une thèse sur les forêts acidophiles du Jura sous la direction du Dr Max Moor de Bâle et du Prof. Claude Favarger, titulaire de la chaire de botanique à Neuchâtel. Il est alors invité à donner un cours de privat-docent, avant d'être nommé professeur extraordinaire de phytosociologie. Le Laboratoire de phytosociologie et d'écologie végétale trouve ses racines dans cette nomination. Dès ce moment, Jean-Louis Richard allait enchanter ses élèves. Du forestier, il avait gardé le goût du terrain. Là, il devenait un enseignant d'exception. C'est dans la connaissance de l'écologie des plantes, dans la description du paysage végétal et de la dynamique des peuplements qu'il trouvait sa véritable dimension. Son goût pour les plantes, l'amena à déplacer son intérêt vers des végétations plus ouvertes. Il s'intéressa alors à la végétation des rochers, des éboulis et surtout aux pelouses culminales du Jura et des Alpes. Ses élèves garderont le souvenir du professeur jamais aussi en forme que lorsqu'il dirigeait l'école buissonnière. Fin connaisseur de la flore, admirateur de la nature, pionnier dans la défense de l'environnement, il décrivait le paysage,

soulignant les facteurs écologiques pour mieux circonscrire les associations végétales.

Jean-Louis et le soussigné partageaient la même date d'anniversaire. Lors d'une excursion à Ceillac à la fin des années soixante, les étudiants avaient prolongé un peu la soirée du 28 juin et, dès minuit passé, nous avons été réveillés par des « happy birthday to you » particulièrement sonores. Tirés du lit avant même d'avoir trouvé le sommeil, nous nous étions retrouvés côte à côte, en pyjama, à exhorter les étudiants au silence en pensant à tous les autres hôtes de la pension Favier. Jean-Louis avait le sommeil fragile. Pourtant, le lendemain matin, le premier levé, il se plut à démontrer aux étudiants que l'on pouvait s'amuser le soir mais qu'il fallait respecter l'horaire de départ, même après une joyeuse soirée.

Discret, J.-L. Richard ne recherchait ni les honneurs, ni la consécration internationale. Ils vinrent tout seuls. Au comité de lecture des « Documents phytosociologiques », il côtoyait les grands noms de l'écologie internationale. Il fut aussi un animateur apprécié de rencontres internationales dans le Jura et dans les Alpes. Ses prochaines observations sur la flore de notre Canton, J.-L. Richard les a confiées au Comité de l'Association pour la flore neuchâteloise. Elles paraîtront à la fin de 2009. Avec le même talent et la même modestie, J.-L. Richard mit ses connaissances à disposition du grand public, conduisant de nombreuses excursions pour le Centre de la Ligue suisse pour la protection de la nature à Aletsch, le Centre de perfectionnement du corps enseignant de Tramelan, la Société botanique de Bâle, la Société botanique suisse. Il a ainsi largement contribué à inscrire l'Université de Neuchâtel dans le cœur des citoyens. Généreux, toujours prêt à rendre service, totalement désintéressé, il a organisé



et conduit chaque année 3 ou 4 excursions des Amis du jardin botanique de l'Ermitage (ADAJE). Au cours des dernières excursions, qu'il a conduites jusqu'en 2007, il a fait montre d'un enthousiasme jamais pris en défaut. Son visage était devenu plus buriné, comme tous ceux qui vivent l'air de la montagne. Toujours plus mince aussi comme s'il cherchait à devenir plus aérien pour conserver son agilité...qui était beaucoup plus qu'une légende. Il nous a quittés discrètement, sur la pointe des pieds, comme pour ne pas déranger. C'était aussi ça Jean-Louis ! Merci à lui qui nous a tant apporté !

*Paradisea liliastrum*

Photo: J. Simonet



*Jean-Louis Richard*

Photo: J. Simonet

## *Les potins du Jardin*

### L'OR EN ALVEOLES !

Si la quinzaine d'employés du jardin se sont, durant toute la période estivale, attelés à entretenir et embellir le lieu, d'autres « travailleurs », plus nombreux ceux-ci, ont également beaucoup œuvré. Je veux bien sûr parler de nos abeilles.

L'apiculture, très sensible à l'environnement avec les pesticides et l'électrosmog (ondes électromagnétiques), suscite admiration et crainte.

Admiration des enfants pour l'organisation interne d'une ruche qui, dans le cadre d'un travail de classe, viennent finaliser avec la partie pratique au jardin botanique et bien sûr goûter au miel. Ce miel, fruit de millions de fleurs et récolté par l'apiculteur pendant 3 mois seulement.

Crainte de se faire piquer. Crainte trop souvent due à un manque d'information ou à un excès de phobie transmis par les adultes. Je rappelle en passant qu'une abeille n'attaque que pour défendre la ruche et encore dans des conditions très rares ; elle ne pique que si elle se sent pincée ou écrasée.

Cette année, quatre classes d'enfants de 4 à 13 ans ont demandé des visites commentées du rucher où je leur explique les 6 étapes de la vie des abeilles.

D'abord nettoyeuse environ 3 jours ! Eh oui elle commence d'abord par apprendre à nettoyer les cellules. Après elle devient nourricière des jeunes abeilles jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour. Puis s'en suit 10 jours de nettoyage général ainsi que de déchargement des butineuses de leur nectar et pollen. Il s'agit de répartir la récolte dans les alvéoles, fermer les cellules de miel et celles des nymphes avec des opercules. Après 20 jours, l'abeille devient bâtisseuse de rayon ou abeille cirière. A l'étape suivante, elle est gardienne de l'entrée de la ruche durant 3 à 4 jours ; elle communique avec les abeilles qui entrent et repousse les bourdons gourmands ou même les abeilles pilleuses. Elle devient enfin butineuse jusqu'à sa mort, sa plus longue tâche, soit environ 20 jours.

Je montre également aux enfants les outils apicoles de base et les diverses parties de la ruche ; je leur présente les produits fabriqués par les abeilles (propolis, cire, pollen et miel). Et bien sûr, le moment clé de la visite c'est la recherche puis l'observation de la reine et de sa cour !

Le rucher du Jardin botanique en chiffres, ce sont deux ruches de production et deux ruches vitrines, 150 à 180'000 abeilles en saison (mai à août). C'est aussi 67,5 kg de miel en 2007 pour une seule ruche (récolte exceptionnelle) contre 22 kg en 2008 ; mais c'est aussi, à l'automne, 35 kg de sirop de glucose et sucre de fruits qui sont nécessaires au nourrissage des quatre colonies pour passer l'hiver.

A l'automne, les deux colonies en vitrines d'observation (avec leurs deux reines) sont mises en ruchette avec d'autres cadres d'abeilles (sans reine) afin de grossir les colonies pour





obtenir une température au cœur de la ruche de 36 degrés. Lâchées dans les vitrines, les abeilles y mourraient de froid.

Au Jardin, le rucher est une attraction qui a un beau succès auprès d'un public de tout âge. Il mérite d'être entretenu et conservé avec d'autant plus de détermination que l'apiculture est en perte de vitesse du point de vue du nombre de colonies, ici dans le bas du canton.

N'oublions pas qu'au-delà de la domestication des abeilles par l'homme pour ses propres besoins, l'abeille est également un des plus grands pollinisateurs.

La pollinisation est peu mesurable à très court terme, mais c'est vers la fin de l'été et au début de l'automne que l'on peut observer le résultat de la fécondation des fleurs par le volume de fruits ou par le nombre de graines fertiles par inflorescence. Une bonne fécondation assure la pérennité des plantes à long terme. N'oublions pas que 70 % des fleurs ont besoin d'un insecte pour être fécondées.

En résumé, préservons ces miracles de la nature pour avoir le miel et les fleurs.

L'apiculteur du jardin

Sylvian Guenet

## Guide des milieux naturels de Suisse

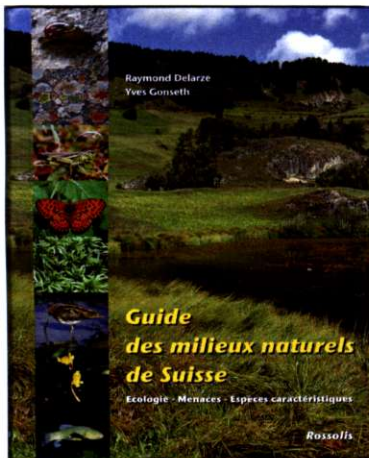
François Felber

Cette bible de l'écologie suisse, dont la première édition date de 1998, était épuisée depuis plusieurs années. Elle est à nouveau disponible aux Editions Rossolis sous une forme entièrement revue et corrigée. Ce livre en couleur est rédigé en partie par Raymond Delarze, écologue vaudois et par ailleurs expert cantonal pour Vaud de la Coordination régionale pour la protection de la flore, à laquelle le Jardin botanique de Neuchâtel participe activement. Son co-auteur est Yves Gonseth, directeur du Centre Suisse de Cartographie de la Faune à Neuchâtel. Cet ouvrage décrit de façon claire et compréhensible 235 milieux de Suisse ! Il en mentionne les principales caractéristiques écologiques, leur phytosociologie, mais aussi les espèces végétales et animales qui les caractérisent. En outre, leurs distributions potentielle et actuelle sont illustrées par des cartes. Enfin, les exigences, les menaces et le statut en Suisse est complété par de magnifiques photographies qui illustrent le milieu ou ses espèces caractéristiques.

Présenté de manière claire et concise, l'ouvrage est agréable à feuilleter. Il constitue un distillat d'écologie à consommer sans modération. Nul doute qu'il continuera de passionner les prochaines générations d'écologues étudiants ou amateurs et qu'il servira de référence aux professionnels.

### *Guide des milieux naturels de Suisse*

*Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques*  
R. Delarze & Y. Gonseth 2008. Editions Rossolis, Bussigny, Suisse, [www.rossolis.ch](http://www.rossolis.ch), 18 x 24 cm, 424p., quadrichromie, ISBN: 2-978-940265-16-6, 78.00 CHF.



## Programme 2009

### Expositions thématiques

17 mai au 4 octobre : « Le jardin de Darwin », Jardin à thèmes

17 mai au 16 août : « De l'eau pour tous ! », une exposition d'Helvetas à l'Orangerie

17 mai au 31 juillet : « Chromosome walk », partir à la découverte des chromosomes humains dans le parc. Une exposition de l'Institut suisse de bioinformatique

### Fêtes

Dimanche 17 mai, 10h à 17h : Fête de printemps, avec la participation entre autres du Lopin Bleu.

Dimanche 4 octobre, 10h à 17h : Fête d'automne

### Expositions à la Villa

17 mai au 14 juin : Fabienne Samson, photographe, accompagnée d'Alexandre Urfer, verrier créateur

27 juin au 16 août : Herbi Egli, sculpteur sur bois

23 août au 4 octobre : Claude Jeannotat, peinture acrylique, « Les marais », accompagné de sa femme, Alexa Vincze, qui décore de vieilles chaises avec des découpages de papier

### Ateliers

12 mars : Atelier de jardinage « taille et entretien des plantes ligneuses » par Sylvian Guenat. Prix CHF 10.00, gratuit pour les membres de l'ADAJE

8 avril : « Arrangements floraux pour Pâques » par Elisabeth Oppliger. Prix CHF 50.00, CHF 30.00 pour les membres de l'ADAJE

21 avril : « Cuisine sauvage » par Elisabeth Oppliger. 1ère réunion des intéressés.

6 ou 13 juin : « Flore des murs » par Adrienne Godio: découverte sous forme d'excursion, photos.

Septembre : « Apprendre à utiliser une clé de détermination » par François Felber. 1 soirée de théorie et un ½ jour d'excursion. Inscription et renseignements : [jardin.botanique@unine.ch](mailto:jardin.botanique@unine.ch) ou 032 718 23 50

### Cours

Mardi 28 avril et 5 mai, de 19h30 à 21h30

« Arbres et plantes de la Bible », cours donné par Pierre de Salis et Patrick Chabloz.

Prix : CHF 40.00 (les 2 soirées). Inscription et renseignements : secrétariat de l'Université Populaire Neuchâteloise, tél. 032 725 50 40 – e-mail : [upn@cpln.ch](mailto:upn@cpln.ch)

### Evénements

16 mai: Nuit des Musées.

Performance de musique d'orgue de Barbarie avec projection de films courts sur des arbres du parc par Jacques Guery et Valentine Mosset. Exposition à la Villa, dégustation, animations pour enfants.

15 et 16 août : Concours de peintres amateurs

19 au 23 août : Festival Science & Cité, Place du Port

### Semaine des jardins botaniques de Suisse – BOTANICA 2009, du 13 au 21 juin « Plantes et émotions »

13 au 21 juin : Jean-Yves Piffard, Landart, série de Fibonacci, sur la place de jeu

16 au 21 juin : Graine de Belette, exposition de photos à la Villa

13 au 21 juin : Balades contées par les conteurs de la Louvraie du MDA sur le thème « 4 plantes, 4 émotions »

17 juin, 18h : Café scientifique

20 et 21 juin, 16h / 17h : Visites guidées de l'exposition « Le jardin de Darwin »

### Renseignements :

Jardin botanique, Pertuis-du-Sault 58, CH-2000 Neuchâtel, +41 32 718 23 50,

[jardin.botanique@unine.ch](mailto:jardin.botanique@unine.ch) - [www.unine.ch/jardin/](http://www.unine.ch/jardin/)

ADAJE : [www.adaje.ch](http://www.adaje.ch) – [info@adaje.ch](mailto:info@adaje.ch)